

N°RH/2022/20

Département de l'Yonne

**Communauté de Communes
du Jovinien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	8 mars 2022	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	8 mars 2022	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 43 Votants : 45

Séance du 15 mars 2022

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mardi 15 mars deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS (43) :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelynne TRESCARTES, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAIN, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Christophe DELAUNAY, Mme Dorothée BRICOUT, M. Nicolas DEILLER, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAULT, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS (4) :

M. Yannick VILLAIN
Mme Marie-Hélène GOUEDARD
M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN, pouvoir à Nicolas SORET
Mme Michèle BARRY, pouvoir à Jean-Yves MESNY
Mme Valérie SUBRENAT
Mme Isabelle CLAUDET

SECRETAIRE DE SEANCE : Frédérique COLAS

Objet : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 2021

RH/2022/20

Conseil communautaire du
15 mars 2022

Objet : Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2021

VU la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, notamment son article 61,

VU le décret n° 2015 du 24 juin 2015 obligeant les collectivités et EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants à présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité ou EPCI, les politiques qu'ils mènent sur leur territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer la situation,

VU le bureau communautaire et la conférence des maires du 2 mars 2022,

VU l'exposé de la Vice-Présidente,

CONSIDERANT le rapport joint en annexe,

**Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré**

- **PREND ACTE** de la présentation de la Vice-Présidente, du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de la Communauté de Communes du Joviniens, pour l'année 2021.

Pour copie conforme,
Le Président,



Nicolas SORET